

MAIRIE DE LOUPIAC

46350

Tél : 05.65.37.64.76

mairie.loupiac46@orange.fr

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de LOUPIAC

Se réunira à la Mairie, en séance ordinaire le 22 février 2024, à 20 heures 30.

Objet de la réunion

- Approbation du procès-verbal de la séance du 14/12/2023
- Mise à disposition borne WIFI (salle polyvalente)
- Opération n°150 (validation devis restauration de la statue du monument)
- Convention SAUR (saisie des données sous le logiciel Escort)
- Restauration du petit patrimoine (Demande de soutien CAUVALDOR)
- Décisions du Maire
- Questions diverses(programme voirie 2024, exercice PCS du 08/03/2024, plaque commémorative Anny Flore, CR réunions)

Fait à LOUPIAC, le 16 février 2024



Le Maire
Éric LASCOMBES